



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 2591

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre délégué à la famille s'il peut dresser un bilan des annonces médiatiques de son prédécesseur qui, dans une conférence de presse intitulée « Les familles et l'école » (23 août 2001), avait annoncé, « après des consultations avec le ministère de l'éducation nationale et l'association des maires de France », la mise en place de la fiche légale au nom des deux parents pour l'inscription des enfants en mairie et en établissement scolaire devant être « effective au début de l'année 2002 pour les opérations de la rentrée scolaire de septembre 2002 ». Il lui demande le bilan concret de ces annonces.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de la conférence de presse « Les familles et l'école » du 23 août 2001 une mesure concernant la mise en place d'une fiche légale au nom des deux parents pour l'inscription des enfants en mairie et en établissement scolaire a été annoncée. Les consultations prévues du ministre délégué à la famille avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et l'association des maires de France ont bien eu lieu. Elles ont permis de fixer un accord de principe entre ces trois partenaires. La difficulté de mise en oeuvre de cette mesure est d'ordre technique : elle suppose la modification de la base « élèves » informatisée du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et l'introduction des modifications nécessaires dans les différents systèmes informatisés (non unifiés) utilisés actuellement par les services municipaux. Etant donné l'ampleur de la réforme au regard du nombre de communes, sa mise en oeuvre mérite une poursuite de la réflexion engagée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2591

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** famille

**Ministère attributaire :** famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 septembre 2002, page 3042

**Réponse publiée le :** 6 janvier 2003, page 63